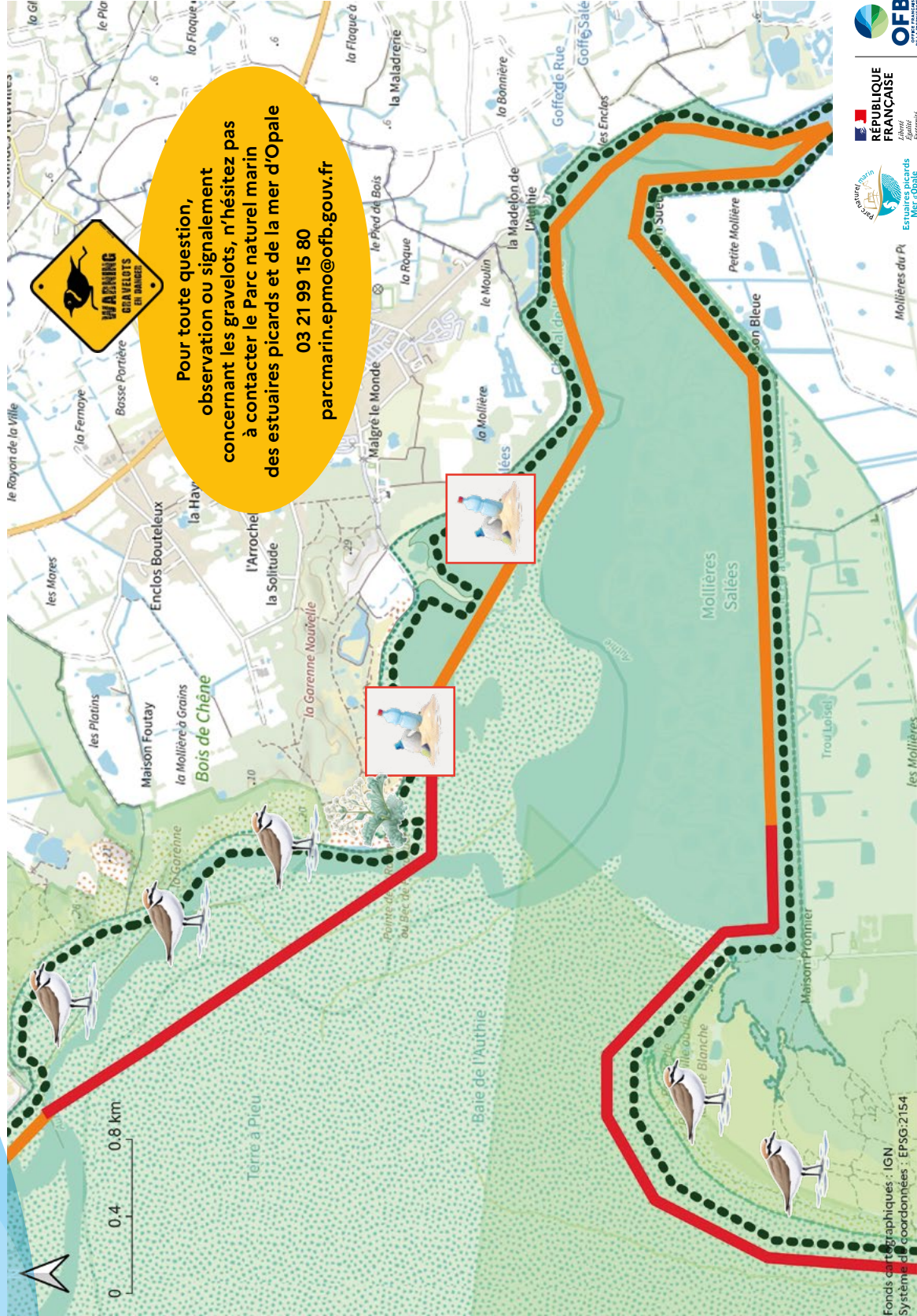


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Conchil-le-Temple, Waben et Groffliers



Classement préconisé

Conchil-le-Temple, ...

Zone d'Intervention Sélective ZIS

Littoral des communes de Conchil-le-Temple, Waben et Groffliers

Estuaire de l'Authie avec présence de vasières et prés salés en rive sud et plage de sable avec dunes en arrière-plage en rive nord - continuum plage-dune à préserver. Forts enjeux environnementaux.

Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE

Nord de la baie d'Authie à partir du Bec du Perroquet



Zone favorable à la nidification des gravelots. Présence d'Elyme des sables au niveau du Bec du Perroquet - Espèce protégée niveau national (données 2018). Très forts enjeux environnementaux.

Méthode

COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE
 Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.

COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION
 Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.

Fréquence de passage

ZIS PROPOSITION DE FREQUENCE DE PASSAGE												
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	hiver				
1 passage après marées équinoxes			Ponctuel						En fonction des besoins			Ponctuel

ZIE PROPOSITION DE FREQUENCE DE PASSAGE												
mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	hiver				
1 passage après marées d'équinoxe			Aucune intervention						En fonction des besoins			Ponctuel

Autres informations

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.

